



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_020_2025

Arrêté d'extinction de l'éclairage public

Le maire de la commune d'ESSEGNEY

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.5 et L2213.1 du Code des Collectivités Territoriales,
VU l'article R 610.5 du Code Pénal,

VU la demande présentée par le SDEV 28 rue de la Clé d'Or - 88000 EPINAL pour permettre l'exécution des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public Route de Charmes RD 32,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

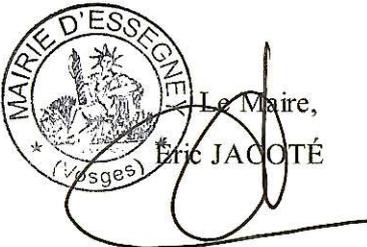
ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de travaux sur la route de Charmes, RD32, l'éclairage public sera totalement interrompu sur cette zone à compter du 23 avril 2025, pendant toute la durée des travaux (environ 3 mois).

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 –Ampliation du présent arrêté. :

- Département,
- Brigade de Gendarmerie de Charmes,
- SDIS,
- SDEV,
- CAE.


Le Maire,
Eric JACOTÉ

Fait à ESSEGNEY, le 23 avril 2025

AR_020_2025